

Département de la Haute Saône

MAIRIE DE AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT

DEGREVEMENTS D'IMPOTS DIRECTS

Pertes de récoltes causées par la sécheresse 2018

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 16/10/2018

A Aillevillers-et-Lyaumont Le 16 octobre 2018

Le Maire,




Le Maire
Jean-Claude TRAMESEL

Nota – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.